



Pires que des hérétiques ? Les Eglises chrétiennes face aux libertins aux XVI^e et XVII^e siècles

Didier Foucault

► To cite this version:

Didier Foucault. Pires que des hérétiques ? Les Eglises chrétiennes face aux libertins aux XVI^e et XVII^e siècles. La dissidence occidentale sous tous ses états : Hérétiques, révoltés, insoumis, indignés.. (Mazamet, 81), Sep 2012, Toulouse, France. pp.141-153. hal-01006432

HAL Id: hal-01006432

<https://hal.science/hal-01006432>

Submitted on 16 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Didier Foucault

FRAMESPA, CNRS/Université de Toulouse II-Le Mirail (UMR 5136)

**Pires que des hérétiques ?
Les Églises chrétiennes face aux libertins
aux XVI^e et XVII^e siècles**

Communication au colloque Mazamet, « La dissidence occidentale dans tous ses états... », 15 septembre 2012.

Publication : Jean-Pierre Albert, Anne Brenon, Pilar Jimenez, dir, Dissidence en Occident des débuts du christianisme au XX^e siècle. Le religieux et le politique, Méridiennes/Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2016, p. 141-153.

Qu'on me permette, au seuil de cette intervention et en guise d'introduction, de m'attarder sur quelques notions générales déjà bien développées au cours de ce colloque. Ce rappel me semble nécessaire pour mettre en évidence la spécificité de la dissidence libertine des XVI^e et XVII^e siècles, notamment en regard des hérésies ; spécificité sur laquelle je concentrerai ensuite mon propos, en me penchant également sur les violentes réactions des théologiens chrétiens – protestants comme catholiques – face à cet ennemi à bien des égards d'un type nouveau.

Dissidents, infidèles, hérétiques, libertins...

L'histoire du christianisme, depuis ses origines jusqu'à la Réforme, est traversée par deux types d'affrontements.

Le premier oppose le christianisme à des religions qui ne reconnaissent pas la divinité du Christ : le judaïsme, en premier lieu, avec qui il partage le message vétérotestamentaire mais à qui il reproche la condamnation de Jésus et le rejet de l'Évangile ; le paganisme, ensuite, qu'il a éliminé de l'Empire romain, combattu sans relâche au cours de son expansion médiévale et dont il traque les vestiges dans un combat permanent contre sa survivance sous forme de « superstitions » ; l'islam, enfin, devenu le rival le plus menaçant au Moyen-Âge et au début de l'Époque moderne. Ces adversaires ne sont pas considérés comme des hérétiques, mais plutôt comme des infidèles.

Le second type d'affrontement résulte de l'apparition et du développement de dissidences à l'intérieur des communautés chrétiennes. Ces dissidences mettent aux prises une Église installée, structurée, hiérarchisée et puissante, et un courant contestataire, animé au départ par un individu ou un petit nombre de personnes. Par la suite, au gré des circonstances, chacune de ces dissidences a connu un destin particulier. Les cas de figure sont variés entre, d'une part, l'échec de l'entreprise par la disparition de ce qui n'aura été qu'une secte de trublions, locale et éphémère et, de l'autre, le succès, marqué par l'instauration durable d'une nouvelle Église, capable de surmonter les conséquences d'un schisme et de drainer derrière elle des nations entières. En tout état de cause, l'on a toujours affaire à un phénomène interne au christianisme, qui surgit en son sein et ne prétend pas en sortir. C'est là le premier critère qui permet de parler d'hérésie.

L'étude des hérésies s'est, en général, concentrée sur ce qui divise les obédiences rivales. Dans chaque camp, les théologiens ont eu la charge de produire l'inventaire des déviations doctrinales, liturgiques ou ecclésiales, reprochées à l'adversaire et de les ranger dans une classification si abondante que des dictionnaires entiers leur ont été consacrés. Étant entendu que, dans ces controverses, nul ne se proclame hérétique, que nul n'accepte d'être considéré comme

tel, mais, qu'au contraire, chacun accuse l'autre de l'être, en trahissant le message évangélique et en s'écartant de l'orthodoxie. L'enjeu de part et d'autre est donc le même : être reconnu comme le seul, le vrai, l'authentique interprète du message chrétien. Ainsi, pour violents qu'ils aient été au fil des siècles, ces affrontements concernent-ils des courants qui s'accordent au moins sur un point : la doctrine du Christ est la source unique de la « Vérité », le fondement de la seule religion digne de ce nom. C'est sur ce qui relie les deux adversaires et non ce qui les divise que je voudrais insister, car cet accord sur le fondement de la doctrine constitue le second caractère de l'hérésie et constitue la pierre de touche qui la distinguera du libertinage.

Si je pense utile de considérer le XVI^e siècle comme le début d'une période inédite dans l'histoire des combats menés par le christianisme, ce n'est pas parce que la lutte contre ses anciens ennemis a cessé. Au contraire même. Du côté des infidèles, force est de constater que le reflux des musulmans d'Espagne n'est alors qu'une faible compensation en regard de l'effondrement de l'empire Byzantin et de la progression ottomane dans les Balkans. À la même époque, les hérésies troublent tout autant la papauté. Avec la Réforme et les guerres de religion, on peut même dire qu'elles n'ont jamais autant déstabilisé l'hégémonie romaine en Europe occidentale et centrale... Il me semble cependant important de noter qu'à côté de ces fronts traditionnels s'en ouvre alors un nouveau pour le christianisme occidental – pas simplement le catholicisme ou l'une des Églises issues de la Réforme mais le christianisme dans son ensemble. Un front d'où surgit alors un type d'adversaires que les chrétiens n'attendaient pas : les libertins.

Avec les hérétiques, les libertins ont un point commun : par leur baptême, leurs origines familiales, leur ancrage social, leur formation idéologique initiale, ils sont issus de la communauté chrétienne. Mais, par les idées qu'ils professent ou les actes qu'en toute conscience ils accomplissent, ils se manifestent comme des dissidents.

Là s'arrête la comparaison avec les hérétiques¹. Leur dissidence en effet, en dépit de sa gestation et de son développement à l'intérieur des sociétés chrétiennes, ne se veut nullement porteuse d'une réforme du christianisme, d'une restauration de la pureté chrétienne originelle pervertie par l'Église officielle... De cela, les libertins n'ont cure, pas plus qu'ils n'ont cure de s'accorder avec l'enseignement de l'Évangile. Un tel positionnement les rapprocherait ainsi des infidèles. Mais des infidèles d'un type nouveau, des infidèles de l'intérieur, qui entrouvrent en Occident – fait inouï dans les autres grandes aires de civilisation – des horizons alors à peine envisageables : ceux de l'émancipation des consciences de l'emprise de la religion, ceux de la sécularisation de la vie publique et ceux de la laïcisation de la morale et des conduites sociales.

Avec les libertins, c'est tout un pan de la modernité occidentale qui commence à se dessiner. Leur histoire est une longue et complexe aventure qui se déroule entre le milieu du XVI^e siècle et la fin du XVIII^e. Le libertinage, en effet, ne peut être assimilé ni à une secte, ni à un courant idéologique précis. Il présente au contraire de multiples facettes qui dépassent largement le classique clivage entre libertinage de mœurs et libertinage d'idées².

Calvin contre les libertins spirituels

Les premiers à être soupçonnés d'introduire ce venin au cœur même de la société chrétienne forment une secte qui se dénomme elle-même « les libertins spirituels ».

L'histoire de ce groupe est assez bien connue, du fait notamment de l'intervention de Calvin, qui lui a consacré un traité entier et très violent : *Contre la secte phantastique et furieuse des libertins qui se nomment spirituelz*, publié en français 1545, réédité en 1547 et traduit en latin en 1546³.

¹ Sur la distinction hérétiques/libertins, voir notamment : Alberto Tenenti, « Libertinisme et hérésie, milieu du XVI^e siècle, début du XVII^e siècle », in Jacques Le Goff (dir.), *Hérésie et société dans l'Europe préindustrielle*, Paris/La Haye, Mouton, 1968.

² Pour une vue d'ensemble, je me permets de renvoyer à mon ouvrage : Didier Foucault, *Histoire du libertinage des goliards au marquis de Sade*, Paris, Perrin, 2007, et à la bibliographie qu'il contient.

³ La dernière publication du traité est due à Mirjam van Veen, in *Ioannis Calvini Opera omnia*, series IV, volumen I, Genève, 2005, p. 43-171 (c'est à cette édition que renvoient les notes *infra*). Voir également le court pamphlet de

La secte serait apparue vers 1525-1530 aux Pays-Bas, d'où sont originaires ses deux figures marquantes : Quintin Couturier, né dans le Hainaut, et le prêtre natif d'Enghien, Antoine Pocque. Pendant deux décennies, ses adeptes ont tenté d'essaimer vers des villes où des cercles réformés se sont enracinés. À Paris, Quintin et plusieurs disciples fréquentent Calvin ; pendant quelques mois après l'affaire des Placard, Bucer leur offre un refuge à Strasbourg ; on les retrouve ensuite à Genève, au temps où le réformateur français est devenu maître de la cité ; de-là, certains se dirigent vers Nérac et la cour libérale de la reine Marguerite de Navarre ; c'est de Rouen, que parviennent, autour de 1550, les échos des dernières manifestations des libertins spirituels, après la publication par un cordelier d'un traité propageant leurs idées et contre lequel s'acharnent Calvin et surtout Farel. Traqués aussi bien par les catholiques que par les réformés, obligés de fuir dès qu'ils sont repérés, quelques-uns de ces malheureux finissent sur l'échafaud ; les autres se fondent dans l'anonymat après le démantèlement de leur conventicule. Jamais suffisamment nombreux pour se structurer, ils n'ont pas constitué des communautés durables en mesure d'esquisser ne serait-ce qu'un embryon d'Eglise⁴.

En regard des bouleversements engendrés par la Réforme dans les décennies qui ont fait suite à la révolte de Luther, l'on n'a donc pas affaire à un mouvement ayant eu un impact notable sur la société chrétienne. Le caractère très anecdotique de l'histoire de cette secte n'a guère retenu l'attention des spécialistes des controverses religieuses du XVI^e siècle. Au mieux, lui consacre-t-on quelques mentions rapides et convenues dans les ouvrages généraux.

Pour l'histoire du libertinage, en revanche, Pocque, Quintin et ceux qui les ont accompagnés dans leur éphémère aventure, méritent plus de considération. Et cela, au moins à trois titres.

Le premier est purement linguistique. En forgeant le vocable « libertin » à partir du latin *libertinus*, qui signifie affranchi, ils ont introduit dans la langue française un nouveau mot appelé à un bel avenir. Sans m'attarder sur ce point, que j'ai eu l'occasion de justifier par ailleurs⁵, c'est aux « quintinistes » eux-mêmes, tels qu'on les appelle parfois, qu'il faut attribuer cette introduction. Pas à Calvin, comme on l'a souvent soutenu. Le mérite de Calvin – et en cela il n'est pas négligeable d'un point de vue sociolinguistique – est d'avoir, par ses textes et sa renommée personnelle, propagé ce mot nouveau dans un large public et d'avoir ainsi contribué à en

Calvin, *Epistre contre un certain cordelier suppost de la secte des Libertins lequel est prisonnier à Roan*, Genève, 1547 (édition de M. van Veen, p. 173-195) et celui de Guillaume Farel, *Le Glaive de la parole veritable tiré contre le Bouclier de defense : duquel un Cordelier Libertin s'est voulu servir pour approuver ses fausses et damnable opinions*, Genève, 1550.

⁴ Principaux titres sur le sujet : Simon Cheyron, *Étude sur les libertins spirituels au temps de la Réforme*, thèse de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, Silbermann, 1858 ; Auguste Jundt, *Histoire du panthéisme populaire au Moyen Âge et au seizième siècle*, Paris, 1875 (rééd. : Francfort-sur-le-Main, 1964) ; Ch. Schmidt, *Les Libertins spirituels*, Bâle, 1876 ; Georges Jaujard, *Essai sur les Libertins spirituels de Genève d'après de nouveaux documents*, thèse de la Faculté de théologie protestante de Paris, 1890 ; Georges Eekhoud, *Les Libertins d'Amers*, roman, Paris, Mercure de France, 1912 (rééd. : Bruxelles, Éditions Aden, 2009) ; Henri Busson, *Le Rationalisme dans la littérature française de la Renaissance (1533-1601)*, Paris, 1957 (nouvelle édition : Paris, 1970) ; Norman Cohn, *The Pursuit of the Millenium. Revolutionary Millenarians and Mystical Anarchists of the Middle Ages*, (1957) revised and expanded edition : Oxford University Press, 1970 (traduction française : *Les Fanatiques de l'Apocalypse. Courants millénaristes révolutionnaires du XI^e au XVI^e siècle*, Bruxelles, Éditions Aden, 2011) ; Gerhard Schneider, *Der Libertin. Zur Geistes-und Sozialgeschichte des Bürgertums im 16. und 17. Jahrhundert*, Stuttgart, 1970 (traduction italienne : *Il Libertino. Per una storia sociale della cultura borghese nel XVI e XVII secolo*, Bologne, 1974) ; Guy Demerson, « Un Mythe des libertins spirituels : le prophète Élie », in *Aspects du libertinisme au XVI^e siècle*, Paris, Vrin, 1974 ; Allen Verhey, Robert G. Wilkie, « Calvin's Treatise "Against the Libertines" », *Calvin Theological Journal*, 15, 1980, p. 190-219 ; Raoul Vaneigem, *Le Mouvement du Libre-Esprit*, Paris, 1986 ; Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu : la violence au temps des troubles de religion*, Seyssel, Champ Vallon, 1990 ; R. Vaneigem, *La Résistance au christianisme. Les hérésies des origines au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1996 ; Olivier Millet, « Calvin et les "libertins" : Le libertin comme clandestin, ou de la sphère clandestino-libertine », *La Lettre clandestine*, 5, 1996, p. 226-239 ; Didier Foucault, « L'Amoralisme hédoniste et libertaire des libertins spirituels combattus par Calvin », in Maurice Daumas (dir.), *Le Plaisir et la transgression en France et en Espagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Éditions Gascogne, Pau, 2005, p. 271-305 ; Luce Marchal-Albert, « Double de cœur et de langue » : discours et contre-discours dans la polémique calvinienne contre les libertins spirituels, thèse de doctorat, Paris IV-Sorbonne, 2008.

⁵ Voir D. Foucault, *Histoire du libertinage...*, *op. cit.*, p. 207 et s.

perpétuer l'emploi bien au-delà de la fugace et obscure existence de ceux qui s'en étaient servis pour dénommer leur secte.

Calvin, aidé de Farel, porte une autre responsabilité, qui constitue le second point qui mérite d'être souligné. C'est leur critique de la doctrine et des mœurs de la secte, qui, à partir de l'acception étymologique large d'affranchissement, a focalisé le signifié du mot sur deux sens principaux : les libertins sont des mécréants mais aussi des débauchés. Qu'en est-il réellement ? Il faut d'abord insister sur le fait que les adeptes de cette secte se proclament comme des « libertins spirituels » et non pas simplement comme des « libertins ». La nuance est de taille car cette expression n'est certainement qu'une déclinaison de « libre esprit ». La secte n'est donc pas une création idéologique *ex nihilo*, pas plus qu'elle ne dérive du luthéranisme. Le mouvement du libre esprit est un courant spirituel qui a fortement marqué les Pays-Bas et le monde rhénan au cours des derniers siècles du Moyen Âge. Empruntant des voies multiples, il s'est manifesté dans le mysticisme de Maître Eckart aussi bien que dans le naturisme des adamites. Reprenant des thèmes empruntés à Joachim de Flore ou aux amalriciens, certains de ses adeptes les ont gauchis, simplifiés et radicalisés, ce qui les a rendus accessibles à des fidèles et des clercs sans grand bagage théologique⁶. Ainsi, ce courant peut-il tendre vers la fusion de l'âme avec la divinité, tandis qu'il affranchirait dans le même temps les plaisirs mondains de tout péché. Les libertins spirituels représentent certainement la frange la plus extrême de cette dérive du libre esprit. Se considérant comme des élus qui ont atteint le troisième âge joachimite – celui de l'esprit –, ils dépassent l'âge du fils – dans lequel se trouvent encore les chrétiens. La fusion de leur âme avec Dieu les place au-dessus de toute obligation commune, qu'elle soit morale ou sociale. Tous leurs appétits et désirs peuvent alors être satisfaits sans limite – depuis les plaisirs sexuels... jusqu'à l'assassinat d'un importun ! Il serait d'ailleurs vain de vouloir préciser le détail de leur doctrine, certainement fluctuante d'un individu à l'autre. Les textes sont rares, écrits dans une langue obscure. On ne les connaît parfois que par ce qu'en racontent leurs adversaires. Le reste consiste en propos rapportés – tels les discours assez provocateurs entendus par Calvin à Paris. On peut parler d'hédonisme libertaire⁷ à leur sujet mais surtout faire un constat essentiel : leur éloignement du christianisme est tel, qu'en dépit du petit nombre de ses membres, la secte a constitué une réelle menace pour les réformateurs. D'autant – et ce point est toujours à garder en mémoire – que tous les débordements qui surgissent alors sur les marges du protestantisme sont exploités par les catholiques pour discréditer la Réforme. Il faut donc, du côté protestant, se démarquer de manière très sonore de ces dangereux perturbateurs, quitte à noircir le trait dans des pamphlets très virulents. Calvin, et plus encore Farel, ont ainsi contribué à faire des libertins des êtres sans morale, adonnés à tous les plaisirs et particulièrement à la luxure ; mais également des contempteurs du christianisme, voire des athées. Qu'il y ait un fond de vérité dans ce portrait à charge, pourquoi en douter ? Mais, il s'agit avant tout d'outrances polémiques qui prêtent à ces pauvres bougres certainement bien plus qu'ils n'ont pu donner. En tant que personnes, ils ont été vite oubliés. Mais leur figure ainsi caricaturée est restée attachée au mot qui les a désignés et qui a conservé pour la postérité cette équivoque macule de la débauche et de l'irrégion.

Pour l'histoire du libertinage, un troisième point mérite qu'on s'arrête sur les libertins spirituels. Cette fois encore, il faut revenir à Calvin. Non plus à son traité contre leur secte mais à celui – tout aussi polémique – qui l'a précédé : *Brieve instruction pour armer tous bons fidèles contre les erreurs de la secte commune des anabaptistes*, publié en 1544. Je n'insiste pas sur la place de l'anabaptisme dans les premiers temps de la Réforme. Contrairement aux libertins spirituels, ce courant a connu une grande expansion en Europe, de la Suisse aux Pays-Bas, de l'Alsace à l'Europe centrale⁸. Adeptes du baptême des adultes, bien implantés dans les milieux populaires

⁶ Pour plus d'informations sur le libre-esprit et ses multiples ramifications, voir les ouvrages d'Auguste Jundt, de Norman Cohn et de Raoul Vaneigem cités *supra*.

⁷ D. Foucault, « L'Amoralisme hédoniste et libertaire... », *op. cit.*

⁸ Sur l'anabaptisme, voir les travaux de Claude Baecher et consulter le site : [\[http://gamanoyo.free.fr/claudebaecher/Pages/Docsanab.html\]](http://gamanoyo.free.fr/claudebaecher/Pages/Docsanab.html).

des villes, divisés entre pacifistes et partisans de la violence, les anabaptistes ont très tôt été persécutés, tant par les réformés – tel Zwingli à Zurich qui a fait prononcer les premières condamnations à mort – que par les catholiques. En 1534-1535, ils ont réussi à s'emparer de la ville de Munster. Au grand scandale de tous les chrétiens du continent, ils y ont instauré une dictature, effectué des confiscations et des partages de richesses et même institué la communauté des femmes ! Inutile de dire, que rien de tout cela ne peut séduire le rigoriste Calvin, conscient du discrédit que de tels débordements jettent sur le protestantisme. Ce n'est donc pas d'une âme apaisée qu'il s'est lancé dans l'écriture de son pamphlet contre les anabaptistes, mais aussi contre... les libertins spirituels. Car, en 1544, alerté par divers correspondants, le réformateur genevois pense pouvoir assimiler les deux sectes et les combattre en bloc. Or, très vite, ce projet initial est abandonné. Ce n'est pas un traité qu'il faut écrire, mais deux, en reportant à plus tard celui dirigé contre les libertins spirituels. En effet, aussi détestable que soit « la secte commune des anabaptistes », celle-ci mérite un minimum d'égards, ce qui n'est en aucune manière le cas des libertins spirituels. La raison, Calvin la donne dès la préface :

L'une, combien qu'elle soit pleine de beaucoup d'erreurs mauvais et pernicieux : toutes fois elle se contient en plus grande simplicité. Car pour le moins, elle reçoit l'Ecriture Sainte comme nous. Si on vient à traitter avec les sectateurs d'icelle, on sait en quoi on diffère d'avec eux. Ils donnent à entendre leur conception : et en la fin on sait en quoy on est demeuré d'accord, et quelle controverse il y reste. La seconde est un labyrinthe non pareil de resveries tant absurdes, que c'est merveille comment creatures qui portent figure humaine, peuvent estre tant desporveues de sens et de raison, que de se laisser ainsi decevoir, iusqu'à tomber en des phantasies plus que brutales. Ceste secte se nomme des Libertins. Et contrefont tant les spirituels, qu'ils ne tiennent comte de la sainte parolle de Dieu ; non plus que de fables, sinon quand bon leur semble, et quand ils la peuvent depraver, pour la faire servir par force à leurs opinions diaboliques⁹.

Ce jugement sévère, Calvin le répète à plusieurs reprises. Notamment en comparant les libertins spirituels aux hérésies du passé :

Combien que toutes les sectes d'hérétiques soyent pestes mortelles en la chrestienté, toutesfois nous ne lisons point en toutes les histoires anciennes qu'il y en ait jamais eu une si pernicieuse, que celle qui se nomme aujourd'hui des libertins. Mais elle est meschante, encor est elle plus enorme et brutale, tellement qu'il n'y a homme de saint jugement qui y puisse penser sans en avoir horreur¹⁰.

Qu'il les compare aux catholiques – autres « hérétiques » – ou aux « Turcs et païens », son jugement est dans appel. Tel est le sens de l'avertissement qu'il adresse à Marguerite de Navarre, en lui reprochant d'héberger des libertins : « Je voy une secte la plus pernicieuse et exécrable qui fut oncq au monde »¹¹.

Calvin, force certainement le trait, on l'a dit. Rien ne permet en effet de supposer que tous les libertins qu'il combat ont coupé, comme il le pense, les derniers fils qui les rattachent au christianisme. Leurs textes ne sont pas aussi tranchés. On ne saurait cependant écarter l'hypothèse que certains d'entre eux l'aient fait. Les écrits du réformateur français, en tout état de cause, l'attestent sans ambiguïté : il a, dans cette secte, perçue avec acuité, l'amorce d'un processus nouveau, qui place les chrétiens devant des défis inédits. Peut-être n'en a-t-il saisi que

⁹ Jean Calvin, *Brieve instruction pour armer tous bons fideles contre les erreurs de la secte commune des anabaptistes*, Genève, 1544 ; cité d'après J. Calvin, *Recueil des opuscules*, Genève, 1666, p. 581.

¹⁰ J. Calvin, *Contre la secte...*, éd. cit., p. 47.

¹¹ *Ibidem*, Lettre du 28 avril 1545, citée par Mirjam van Veen, p. 47, note 1.

les anticipations ? Les générations suivantes, elles, n'ont pas tardé à s'alarmer de l'ampleur que le libertinage a commencé de prendre...

Une lente progression avant une sortie au grand jour dans les années 1610-1620

Après l'extinction de la secte des libertins spirituels et la publication des pamphlets de Calvin et de Farel, le mot libertin s'est installé dans la langue courante, en générant des dérivés comme « libertiner », « libertinisme » et surtout « libertinage ».

Un point est à souligner : à cette époque, libertin renvoie avant tout à un individu qui, par ses idées s'écarte délibérément des dogmes enseignés par les Églises chrétiennes de toutes obédiences. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, en effet, on retrouve cet emploi – comme substantif ou adjectif – sous la plume de divers auteurs : Tahureau, Blaise de Monluc, d'Aubigné, La Noue... Brantôme, lorsqu'il parle d'un homme « assez libertin et grand dériseur de nos vœux et cérémonies chrétiennes », montre clairement que ce sens précis est désormais bien établi¹². Sans développer cette question, notons que cet enrichissement du vocabulaire – qui est contemporain de la généralisation de termes et expressions appartenant au même champ lexical comme « athée », « athéiste », « lucianiste », « esprit fort »... – est révélateur d'une grave crise de conscience morale et idéologique. Dans les dernières phases de la guerre civile, la violence atteint son paroxysme, l'anarchie est à son comble, tandis que Paris et une partie du pays sont occupés par les mercenaires espagnols. Écœurée par un tel désastre et consciente qu'il a été provoqué par les controverses confessionnelles, une frange – certes encore limitée – de la population a basculé dans le scepticisme, le déisme et même l'athéisme. Ce glissement radical vers l'irrégion a touché toutes les strates de la population.

La paix revenue – dans un contexte où de nombreuses forces font bloc autour d'Henri IV pour contenir les extrémistes des deux camps – s'instaure un climat de tolérance. Des témoignages très divers en font foi : l'on s'exprime, l'on parle, l'on publie même, avec une très grande liberté dans les dernières années du règne du Vert Galant et pendant la régence de Marie de Médicis¹³. La Sorbonne et le Parlement – naguère soutiens fanatiques de la Ligue et piliers de la censure des livres – ont été repris en main par les gallicans. Ces derniers ont surtout l'œil sur les Jésuites et les prédicateurs huguenots trop vindicatifs. Ils se désintéressent de la plupart des autres ouvrages qui circulent en librairie et n'ont d'ailleurs plus les moyens d'en contrôler la diffusion. Dans le flot de publications qui fleurissent alors, deux séries de titres retiendront notre attention. Les ouvrages philosophiques et les recueils de poésies « satyriques ».

C'est à cette époque, en effet, que paraissent au grand jour et sous le nom de leur auteur, deux œuvres qui vont prendre une place de choix dans la bibliothèque philosophique des libertins du siècle qui s'ouvre.

La Sagesse de Pierre Charron se présente sous la forme d'un traité méthodique¹⁴. Son auteur est un chanoine qui a officié à Cahors et à Condom. Rien dans ce personnage n'inspire le scandale. Dans sa jeunesse, il s'est engagé aux côtés de la Ligue, mais il a pris ensuite ses distances avec le combat politique. Il a publié un livre de controverses contre les athées, *Les trois vérités*¹⁵. Texte polémique, certes, mais empreint de modération – ce qui, en pleine guerre de religion peut paraître comme une qualité. Charron, surtout, a été un proche de Montaigne. À tel point que

¹² Voir les exemples cités à l'entrée « Libertin » par Edmond Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Champion/Didier, 1925-1967.

¹³ Voir notamment : Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle*, Genève, Droz, 1984, t. 1, p. 461 et s. ; Georges Minois, *Censure et culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1995, p. 64 et s.

¹⁴ Pierre Charron, *De la Sagesse*, Bordeaux, 1601. On consultera l'édition préparée par Barbara de Negroni, pour le Corpus des œuvres philosophiques en langue française, Paris, Fayard, 1986, qui intègre au texte *princeps* les modifications apportées par Charron et figurant dans l'édition posthume de 1604. Voir également : Jean-Baptiste Sabrié, *De l'humanisme au rationalisme. Pierre Charron (1541-1603)*, Paris, Félix Alcan, 1913 ; René Kogel, *Pierre Charron*, Genève Droz, 1972.

¹⁵ P. Charron, *Les Trois vérités contre les athées, idolâtres, juifs et mahumétans, hérétiques et schismatiques*, Cahors, 1593.

l'auteur de *La Sagesse* a été souvent accusé de plagiat, tant ses emprunts textuels aux *Essais* sont nombreux. De fait, l'on retrouve dans le livre du chanoine, mais exposé de manière systématique, la grande ouverture d'esprit de son maître bordelais. Mais, alors que ce dernier écrit avant tout pour lui-même, Charron, a un but d'édification : définir, pour ses contemporains un idéal de « preud'homme ». Une sagesse fondée sur une conduite morale et sociale, qu'il ne cherche en aucune manière à rattacher au christianisme. Une sagesse proprement laïque, qui se justifie par elle-même, sans aucun recours transcendant. Depuis l'Antiquité – mais on sait combien Montaigne et, à son exemple, Charron sont pétris de stoïcisme, de scepticisme et même d'épicurisme – nul n'a osé telle entreprise. *La Sagesse* constitue une rupture qui oblige à sortir les libertins de la catégorie très encombrée des hérétiques. L'historien italien Alberto Tenenti a été le premier à insister sur ce point en justifiant ainsi son verdict :

En fondant sur la nature et sur la raison la force et l'unité morale de chaque individu et, à la limite, de l'humanité entière, Charron a dégagé les valeurs qui feront du libertinisme un des courants les plus stimulants de la culture européenne jusqu'au début du XVIII^e siècle. Interprétant une des directions nouvelles de la sensibilité collective, l'auteur de *La Sagesse* a affranchi la libre pensée de toute hypothèque ecclésiastique, il a sanctionné le divorce de l'éthique et de la religion. C'est d'une séparation qu'il s'agit, d'un refus de cohabitation, doublé d'un accord explicite de coexistence extérieure¹⁶.

Publié en 1601, *La Sagesse* a soulevé immédiatement un flot de critiques. Son auteur s'est défendu et a apporté des correctifs qui ne furent édités qu'après sa mort, survenue en 1603.

Quinze ans après *La Sagesse*, soit en 1616, paraît à Paris un autre livre qui, par son caractère provocateur et son impiété manifeste, soulève un scandale encore plus grand. Il s'agit du *De admirandis Naturae arcanis* – *Les arcanes admirables de la nature*. Son auteur, Giulio Cesare Vanini, est un moine italien, qui a fui le catholicisme pour l'anglicanisme, avant de venir se mettre sous la protection du nonce pontifical en France¹⁷. Marie de Médicis et Concini gouvernent alors le royaume, les Italiens sont maîtres de la Cour. Une cour frivole, où les esprits forts sont nombreux dans la haute aristocratie. Se croyant en milieu complice, Vanini, qui a perdu toute foi, révèle le fond de sa pensée dans son traité conçu sous forme dialoguée. Les premières parties de l'ouvrage portent sur des questions de philosophie naturelle, autrement dit des questions à caractère scientifique. Une orientation matérialiste s'y dessine nettement : le monde physique est éternel, les phénomènes qui s'y manifestent peuvent s'expliquer par des raisons naturelles, l'homme est un animal comme les autres qui pourrait descendre du singe... Mais les derniers dialogues font éclater pleinement les intentions irréligieuses de l'Italien. Il se rie des croyances aux prodiges, aux miracles et aux diables et expose, sans détours mais avec une ironie ravageuse, la théorie de l'imposture des religions. La parution du livre – pourtant accompagné de l'approbation de deux théologiens de la Sorbonne – est suivie par sa condamnation par la faculté de théologie. Vanini doit fuir. Il se réfugie à Toulouse. Ses impiétés sont dénoncées et, en 1619, le redoutable parlement languedocien le condamne à mort sous l'accusation d'athéisme et de blasphème.

En fait, les années 1616-1619 marquent le début d'un puissant revirement idéologique en France. Louis XIII et Marie de Médicis sont des catholiques fervents. Ils ont réintroduit les Jésuites dans le royaume, marginalisé les gallicans du Parlement et de l'université de Paris, réorganisé la censure, relancé la lutte contre les huguenots... La contre-Réforme, difficile à mettre pleinement en œuvre sous Henri IV, fait sentir ses effets dans toute la société autour de

¹⁶ Alberto Tenenti, « Libertinisme et hérésie... », art. cit., p. 316-317.

¹⁷ Sur la vie et la pensée de Vanini, voir notamment : Jean-Pierre Cavaillé, Didier Foucault, « Vanini », *Kairos*, n° 12, 1998 ; D. Foucault, *Un philosophe libertin dans l'Europe baroque. Giulio Cesare Vanini*, Paris, Champion, 2003 ; Francesco Paolo Raimondi, *Giulio Cesare Vanini nell'Europa del Seicento*, Pisa-Roma, Istituto editoriale poligrafici internazionali, 2005.

1620. Les libertins figurent alors parmi les cibles des dévots. Atteindre frontalement ceux qui appartiennent à la haute noblesse est difficile. En revanche, de manière indirecte, on pense pouvoir mettre un frein à leurs débordements en s'attaquant à leurs entourages ; notamment aux cercles de poètes qu'ils protègent, et qui partagent, non seulement leur mécréance mais encore leur vie débauchée.

Tel est le sens du retentissant procès de Théophile de Viau qui se déroule alors¹⁸. Le jeune homme est une figure en vue des coterie poétiques de la capitale. Ses vers s'arrachent chez les éditeurs du quartier Saint-Jacques qui publient, pour un public friand du genre, des recueils collectifs de poésies, qualifiées de « satyriques ». Le mot écrit avec un « y », devant s'entendre de manière équivoque¹⁹. Car si l'on y tourne en ridicule les travers des contemporains, les pièces lestes et graveleuses ne sont pas les moins recherchées. Théophile, ancien protestant converti de fraîche date au catholicisme, passe pour n'avoir guère de religion. Il est de surcroît homosexuel et, pour ces motifs divers, a déjà souffert d'un bannissement. Par malheur, en 1622, le *Parnasse satyrique* imprime sous sa signature un sonnet plus que compromettant. N'y décrit-il pas, avec des détails rebutants, les effets de la vérole avant de vanter les mérites de la sodomie ? Ce poème, peut-être publié à l'insu de son auteur, déclenche la machine judiciaire. Abandonné de tous, embastillé, interrogé comme un criminel, sa vie est en jeu. Après deux ans d'internement et au prix d'une défense acharnée, il réussit à sauver sa tête. Épuisé, il meurt en 1626, peu après sa libération.

La campagne de dénigrement, qui se déchaîne à l'occasion de ce procès, marque une nouvelle étape dans la lutte contre les libertins. Ils ne sont jamais tenus pour hérétiques mais, de manière significative et parmi une bordée d'injures baroques, sont simplement qualifiés de « libertins », mais aussi d'« athées », d'« esprits forts », de « beaux esprits », voire d'« épicuriens »...

Du flot de publications vengeresses qui sortent alors des presses, se distinguent les pamphlets de deux apologistes catholiques : le jésuite François Garasse et le minime Marin Mersenne. En à peine deux ans, ils ont publié plusieurs traités frôlant le millier de pages chacun. Les titres qui ont le plus de retentissement sont *La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps* du jésuite François Garasse et *L'Impiété des déistes, athées et libertins de ce temps* du minime Marin Mersenne, datés l'un et l'autre de 1624, l'année où Théophile est jeté en prison²⁰. Le ton est d'une extrême violence, particulièrement chez Garasse, où l'invective verse souvent dans la bouffonnerie.

Théophile mais aussi Charron et Vanini – qui n'étaient plus de ce monde – y sont l'objet des plus violentes attaques. Ainsi le jésuite compare-t-il Charron « à ce petit oiseau du Pérou qui s'appelle le toucan et qui n'a rien que le bec et les plumes ». Il accuse ce « personnage d'humeur extravagante, et qui avait la tête pleine d'écrevisses », de « combattre en secret la vérité de la religion chrétienne » et de fournir aux « libertins » des arguments pour nier l'incarnation du Christ²¹. Vanini, le « grand patriarche des athées », est considéré, en raison de son art de dissimuler habilement ses impiétés dans ses dialogues, comme « le plus méchant renard de nos libertins »²²...

Les trois écrivains, promus inspirateurs des libertins, sont associés aux progrès de l'irréligion au début du XVII^e siècle. Leurs contempteurs ont ainsi contribué à projeter en pleine lumière le danger que le libertinage, courant encore insidieux et largement méconnu des contemporains, représente pour la société chrétienne. Emporté par la passion, Mersenne n'affirme-t-il pas, d'un ton alarmiste et péremptoire, que Paris compterait jusqu'à 50 000 athées ?

¹⁸ Frédéric Lachèvre, *Le Procès du poète Théophile de Viau*, (Paris, 1909), Genève, Slatkine Reprints, 1968, 2 vol.

¹⁹ Frédéric Lachèvre, *Les Recueils collectifs de poésies libres et satiriques publiées depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile (1626)*, (Paris, 1914), Genève, Slatkine Reprints, 1968.

²⁰ Voir les rééditions récentes de ces deux livres : Marin Mersenne, *L'Impiété des déistes*, édition et annotation par Dominique Descotes, Paris, Champion, 2005 ; François Garasse, *La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*, éd. Jean Salem, Paris, Belles Lettres-Encre marine, 2009.

²¹ F. Garasse, *La Doctrine curieuse*..., éd. cit., p. 28 et 275

²² *Ibidem*, p. 641

Au risque d'encourir le reproche de propager eux-mêmes les thématiques du déisme, du scepticisme et de l'athéisme, les religieux les exposent dans le détail avant de les réfuter. Il est vrai que ces « gladiateurs de la République des lettres », comme on a pu les surnommer, sont des théologiens consommés, qui font montre d'une bonne connaissance des doctrines à la mode. Qu'on ne s'y trompe pas, ils ne se livrent pas à de simples exercices d'école, comme on avait usage d'en pratiquer au séminaire ou à la faculté. Garasse a eu l'occasion de puiser des informations de première main auprès de Guez de Balzac, ancien ami de Théophile, et de quelques-uns des poètes frivoles qui alimentaient hier encore les recueils « satyriques » – au premier rang desquels Des Barreaux, Malherbe et Maynard... Apeurés par le retournement de la conjoncture, ces derniers ont lâchement abandonné le prisonnier à son triste sort pour se mettre à couvert auprès du vindicatif jésuite. Quant à Mersenne, sa réfutation du déisme reprend presque mot à mot un long poème didactique, intitulé *Les quatrains du déiste ou l'anti-bigot*, qui circule alors sous le manteau...

Dernier point qui mérite attention : à la faveur de ces polémiques antilibertines, Garasse aussi bien que Mersenne, associent – comme l'avaient fait jadis Calvin et Farel – impiété et débauche. Garasse décrit longuement la « confrérie des bouteilles » et les « mouchérons de taverne » qui la composent. La perte de repères moraux de Théophile et de ses compagnons n'étant à ses yeux que la manifestation de leur irrégion :

Ainsi – prétend-il, par exemple – les épicuriens qui ont travaillé au *Parnasse satyrique*, disent souvent qu'il n'y a point d'enfer, ni d'autre peine pour eux que vivre chastement et s'abstenir de l'ivrognerie²³.

Mersenne reprend les mêmes thèmes, en mettant clairement en évidence la filiation entre libertinage et protestantisme – les années 1620 étant, ne l'oublions pas marquées par un regain de guerre de religion qui n'épargne pas le Sud-Ouest protestant :

Il y a longtemps que j'ai oui parlé de cette secte [des déistes] mais assurez-vous qu'elle vient d'un pur libertinage, lequel a pris pied en France lorsque les maudites hérésies de Calvin et de Luther et des autres hérétiques y ont entré. S'il y eust jamais une grande porte ouverte à toutes sortes d'impiétez et de trahisons, c'est celle-ci²⁴...

Pour le père minime, en plongeant dans l'anarchie la chrétienté, les protestants ont frayé le passage aux libertins, mais – soulignons-le encore – seuls les premiers sont qualifiés d'hérétiques.

*

Concluons ce survol du premier siècle du libertinage. Un siècle qui court des années 1520, période où commencent à se manifester la secte des « libertins spirituels », jusqu'aux années 1620, pendant lesquelles un violent coup d'arrêt est porté contre ceux qu'on désigne désormais simplement comme des « libertins »...

Au cours de ce siècle et au cœur même de l'Europe chrétienne, le libertinage s'affirme non comme une doctrine aux contours bien délimités mais plutôt comme le symptôme d'un basculement idéologique hors du champ balisé par les dogmes du christianisme. Champ large où, pendant un millénaire-et-demi, s'étaient cantonnées les luttes contre les hérésies.

Au premier libertinage, celui des spirituels, ce processus de rupture apparaît encore embryonnaire. Il faut la perspicacité d'un Calvin pour saisir la nouveauté se cachant derrière ce groupe d'aventuriers, imparfaitement débarrassés des oripeaux chrétiens du libre esprit médiéval.

²³ *Ibidem*, p. 872

²⁴ M. Mersenne, *L'Impiété des déistes...*, éd. de 1624, p. 11.

Le réformateur comprend cependant qu'avec eux se préparent des combats d'une autre nature que ceux que se livrent catholiques et protestants, en se traitant mutuellement d'« hérétiques ».

Les libertins spirituels, facilement éliminés, le mot « libertin » reste pourtant dans l'air. Il se trouve comme disponible pour désigner quelques esprits indépendants, persuadés que pour éviter les guerres civiles il faudrait qu'il n'y ait, sinon plus de religion, tout au moins plus de religions révélées se proclamant seules détentrices d'une vérité transcendante. Dans le désarroi des consciences, ces idées commencent à germer et à prendre de l'ampleur. Elles éclatent au grand jour la paix revenue. Comme un effet de mode, elles gagnent une partie de l'aristocratie et des milieux littéraires qui, dans leurs débauches, se moquent des dogmes comme de la morale du Christ. Autour de 1620, le mal est déjà bien enraciné. Les dévots font appel au bras séculier de la justice royale pour l'extirper. Après le bûcher de Vanini, l'emprisonnement de Théophile et les charges polémiques de Garasse et de Mersenne, ils pensent avoir gagné la partie. En réalité, ils n'ont fait qu'ouvrir une nouvelle étape dans l'histoire du libertinage : celle des « libertins érudits »²⁵ qui, souterrainement et silencieusement, ont conduit les générations suivantes d'« esprits forts » vers la philosophie des « Lumières ».

²⁵ René Pintard, *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, (Paris, 1943), Genève, Slatkine Reprints, 1983.